

SCPI PFO 2

COMMERCIALISATION OFFRE CNP ASSURANCES DU 22 JANVIER 2019 AU 29 JUIN 2019 INCLUS

Flash Info mis à jour le 25 mars 2019

Madame, Monsieur,

Une nouvelle période de commercialisation débute sur la SCPI PFO 2 pour les contrats Nuances Privilège, Nuances Plus, Nuances Capi et Océor Harmonie.

Vous trouverez ci-après, la fiche technique du support **PFO2 (SCPI de Périol)**, dont la commercialisation se déroulera du 22 janvier au 29 juin 2019 inclus.

Cette offre, limitée sous forme d'appétence par Caisse d'Epargne, pourra donc être close avant la date de fin prévue le 29 juin 2019.

Nous vous rappelons l'importance du devoir de conseil et l'obligation de remettre à votre client :

- La fiche d'information assurance vie CNP Assurances
- La note d'information/Statuts
- La plaquette commerciale
- Le DIC (Document d'informations Clé PFO2)

A remettre impérativement au client quelle que soit l'opération.

Documents disponibles dans l'Espace Assurance Vie et Prévoyance MyEAV

La saisie des opérations dans **PUMA** est impérative.

En cas d'indisponibilité momentanée :

- o Possibilité de saisir rétroactivement l'opération à J+4 pour l'adhésion par transfert, le versement libre (Nuances Plus, Nuances Privilège, et Nuances Capi) et l'arbitrage (Nuances Plus et Nuances Privilège).
- o Au-delà, utiliser les formulaires depuis **ISI**, joindre la copie d'écran de l'anomalie et effectuer un virement référencé au plus près de la date de signature du client (hors arbitrage)

↳ **Transmettre à CNP Assurances**

N.B : Toute demande d'opération manuelle adressée à CNP Assurances en dehors de ce cadre sera retournée en Caisse d'Epargne pour saisie dans PUMA.

Les opérations ne pouvant être saisies dans PUMA peuvent être traitées en mode manuel (**ISI**) jusqu'au mardi 19 juin inclus (Cf. **PROCEDURE MANUELLE GENERIQUE** Arbitrage Nuances Capi - disponible dans l'Espace Assurance Vie). Celles-ci doivent faire l'objet d'une **SAISIE DANS ECUSTAT*** par le Back-office, dont la dernière saisie se fera impérativement le 24 juin 2019 au soir.

Le Back-office doit joindre dans Puma, la copie écran de la saisie Ecustat pour que l'opération soit traitée par le centre de clientèle CNP assurances.

⚠ **Attention sans la copie de la saisie Ecustat l'opération sera considérée non conforme par CNP Assurances**

* Demande d'habilitation à **ECUSTAT** auprès de : ecustat@ecuvie.caisse-epargne.fr

Votre correspondant du Département Assistance Caisses reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Bien cordialement,
Département Assistance Caisses d'Epargne



DEPARTEMENT ASSISTANCE CAISSES

CE : RBO - RA - RGP

BPCE : CONFORMITE, O. HARYOUTOUN, J.M.HERISSE, J. CHRISTEL, D.ORENS, I. D'AINVAL, C.TURIOT, P.C.GULIANA, R. KAZARA, B.MELET, E. BOSSE, A. GERBAULET

Contributeurs

DDM - DPCQ

Copies

CNP Assurances : BU BPCE ; DPT RC BPCE, DIS-MOI
EVD : Comité de Direction

SCPI PFO 2

- **Code : PFO2** : RCS513811638

La société de gestion a décidé de majorer le prix de souscription de la part de PFO2 pour le porter de 194 € à 196 € à compter du 1er avril 2019

PFO2	Avant le 1 ^{er} avril 2019	A partir du 1 ^{er} avril 2019
Valeur de souscription	194 €	196€
Valeur de rachat	177,51€	179,34 €

Les valeurs de souscription et de rachat sont en principe fixées une fois par an (sauf exception d'une expertise annuelle qui pourrait les modifier en cours d'année).

- **Dividende** : versé chaque trimestre (30/04/N, 31/07/N, 31/10/N, 31/01/N+1)

PRODUITS CONCERNES

- **NUANCES PLUS** (uniquement en Dimension Liberté)
- **NUANCES CAPI**
- **NUANCES PRIVILEGE** (uniquement en Gestion libre)
- **OCEOR HARMONIE** (uniquement en Gestion libre)

⚠ **L'UC SCPI PFO2 n'est pas éligible aux options des contrats Nuances Plus, Nuances Privilège, Nuances Capi et Océor Harmonie**

DEVOIR DE CONSEIL

- ⚠ Vérifier que le document **DEVOIR DE CONSEIL** a été complété, signé par le client et le conseiller et archiver l'exemplaire Caisse d'Epargne.
- ⚠ Un exemplaire doit être remis au client.
- ⚠ Vérifier **OBLIGATOIREMENT** l'adéquation du produit avec le profil investisseur du client, à défaut le mettre en garde.

RECOMMANDATIONS AUPRES DES CLIENTS

Le poids des supports immobiliers (Assur Immeuble, OPCI et SCPI) ne doit pas dépasser 30% de l'encours du client avec un maximum de 20% au titre des SCPI, sans que le montant par SCPI ne dépasse 200 000 €.

Le plafond de 200 000 € s'entend par client tous contrats d'assurance vie confondus et par SCPI.

- ⚠ Il s'agit d'une recommandation, ces seuils ne seront pas gérés dans PUMA.

MODALITES D'ACCES

PUMA

Du 22/01/2019 au 29/06/2019 inclus

- **Versement libre**
- **Adhésion par Transfert Fourgous (hors quota des 20% minimum d'UC) et cotisation complémentaire**
 - Pour tous les produits concernés, hors RSD & AAE lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation.
- **Arbitrage** depuis :
 - le support en euros du contrat,
 - les UC permanentes
- **Recyclage*** :

Support	Date d'échéance	Recyclage dans PUMA
Horizon Hexagone (sous réserve échéance anticipée) *	18/12/2018	Jusqu'au 18/03/2019
Emprunt BPCE Février 2019	11/02/2019	Jusqu'au 29/06/2019
Capital Euro 50*	08/04/2019	Jusqu'au 29/06/2019

*Uniquement si recyclage à 100%. Si le recyclage ne se fait pas en totalité, il est nécessaire d'utiliser la fonctionnalité arbitrage

Mode Manuel (Utiliser ISI)

Du 22/01/2019 au 19/06/2019 inclus

- **Arbitrages dans le cadre de Nuances Capi** (Cf. procédure manuelle Arbitrage Nuances Capi disponible dans MyEAV).

Les opérations saisies en manuel doivent faire l'objet d'une **SAISIE** dans **Ecustat** par le back-office dont la dernière saisie se fera **impérativement le 24/06/2019 au soir**.

- ⚠ **Attention sans la copie de la saisie Ecustat, l'opération sera considérée non conforme par CNP Assurances**

	SCPI PFO2																	
MODALITES D'ACCES (SUITE)	Accès impossible depuis les cotisations régulières																	
FOURGOUS	Les UC SCPI ne sont pas éligibles au quota minimum de 20% de supports en UC investis en actions dans le cadre d'un transfert Fourgous mais souscription possible au-delà des 20%.																	
FRAIS	Sur Cotisations : Tarification habituelle sur produit concerné De gestion : prélevés par réduction du nombre d'unités de compte Prélèvement sur le dividende (prélèvement trimestriel pour l'ensemble des produits). D'Arbitrage : Premier arbitrage de l'année civile gratuit puis prélevés sur le montant arbitré et selon les conditions précisées dans la notice de chaque produit. Possibilité de minorer le taux de frais d'arbitrage jusqu'à 0% si : Désinvestissement d'un support permanent d'origine FCP temporaire (par exemple Écureuil Relais PEA 2 et Ostrum sustainable Trésorerie RE) ou d'un support en euros. Réinvestissement au minimum à hauteur de 20% vers SCPI PFO2 ou un support permanent en UC. - Commissions de souscription : voir le tableau ci-dessous - Commissions de rachat : néant																	
Commissionnement	<table> <tr> <th colspan="2">SCPI PFO2</th><th>Tarification</th><th>Commissionnement réseau CE</th></tr> <tr> <td>Frais du support immobilier</td><td>Commission de souscription</td><td>8,5%</td><td>3%</td></tr> <tr> <td rowspan="2">Frais assurance vie</td><td>Frais sur versement</td><td>Frais du contrat</td><td>100%</td></tr> <tr> <td>Frais de gestion UC</td><td>Frais UC du contrat</td><td>60%</td></tr> </table>			SCPI PFO2		Tarification	Commissionnement réseau CE	Frais du support immobilier	Commission de souscription	8,5%	3%	Frais assurance vie	Frais sur versement	Frais du contrat	100%	Frais de gestion UC	Frais UC du contrat	60%
SCPI PFO2		Tarification	Commissionnement réseau CE															
Frais du support immobilier	Commission de souscription	8,5%	3%															
Frais assurance vie	Frais sur versement	Frais du contrat	100%															
	Frais de gestion UC	Frais UC du contrat	60%															
Dividende	Le dividende est versé chaque trimestre après déduction des frais de gestion. Réinvestissement automatique du dividende sur le fonds euros du contrat.																	
CONDITIONS DE SORTIE	- Renonciation à une adhésion par transfert - Rachat partiel ou total - Arbitrage - Décès																	
GARANTIE	Supports éligibles à la garantie plancher en cas de décès pour Nuances Privilège, Nuances Plus et Océor Harmonie																	
DOCUMENTS CONTRACTUELS ET REGLEMENTAIRES	A remettre impérativement : - la Fiche d'information assurance vie CNP Assurances, - la note d'information et statuts - la plaquette commerciale - le Document d'informations Clé (DICI) ➔ Veillez à remettre le DIC contrat en cas d'adhésion par transfert Fourgous Document mis à disposition : Plaquette commerciale client et Document d'informations Clé sont disponibles dans l'Espace Assurance Vie et Prévoyance (MyEAV). La note d'information, les statuts, le Document d'informations Clé ainsi que la plaquette commerciale sont également disponibles sur le site www.perial.com																	